

Le 28 novembre 2019

Monsieur Mel Norton, président
Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
1, rue Portland, C.P. 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9

Objet : Lettre-mandat 2020

Monsieur,

Au nom du premier ministre Blaine Higgs et de mes collègues du Conseil exécutif, je tiens à vous faire part de ma reconnaissance à l'égard de votre engagement et de celui des membres de votre conseil à servir les gens du Nouveau-Brunswick par le travail que vous accomplissez avec la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (Travail sécuritaire NB). Le gouvernement du Nouveau-Brunswick vous a confié, à vous et au conseil d'administration, la tâche de coordonner le fonctionnement stratégique de cette organisation.

Je remarque que le principe de Meredith portant sur l'administration indépendante a été un élément clé du régime d'indemnisation des accidents au travail pendant plus de 100 ans. Je reconnais également que Travail sécuritaire NB est entièrement financée au moyen des primes versées par les employeurs du Nouveau-Brunswick. Cependant, il existe de nombreux aspects de l'indemnisation des accidents au travail qui à la fois complètent et représentent une partie importante des politiques publiques au Nouveau-Brunswick. De plus, l'hygiène et la sécurité au travail sont une priorité du gouvernement provincial. De ce fait, les buts et objectifs de Travail sécuritaire NB doivent s'harmoniser avec ceux du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans un certain nombre de domaines.

L'engagement de Travail sécuritaire NB à favoriser des lieux de travail sains et sécuritaires pour les gens du Nouveau-Brunswick ainsi que pour les employeurs dans la province est essentiel au soutien d'une des priorités du gouvernement : un secteur privé dynamisé (voir l'annexe B). Nous vous demandons de cerner, au sein de ce domaine prioritaire, les indicateurs de rendement clés ainsi que les initiatives concrètes qui aideront le gouvernement provincial à réaliser cet objectif. Les mesures et les initiatives devraient être intégrées à votre cycle de planification stratégique. Notre gouvernement estime qu'il faut tirer parti de nos points forts et travailler ensemble pour saisir les possibilités qui s'offrent à nous.

.../2



Monsieur Mel Norton
Le 28 novembre 2019
Page 2

Votre priorité, qui consiste à prévenir les accidents au travail et les maladies professionnelles ainsi qu'à fournir des services complets de réadaptation et des prestations d'indemnisation équitables, contribue à assurer le respect et la solidité de l'intégrité des principes de Meredith. En ma qualité de ministre, je verrai à renforcer et à favoriser avec le conseil d'administration et la direction une relation de collaboration soutenue, forte, constructive et basée sur des principes de gouvernance solides, le respect mutuel et la communication ouverte.

Comme représentant d'une société de la Couronne, votre conseil doit appliquer des principes de gouvernance solides en se basant sur une stratégie efficace qui lui permettra de s'acquitter du mandat joint en annexe. Cela englobe le respect des lois et des politiques qui lient Travail sécuritaire NB ainsi que les livrables décrits dans ce document. Plus précisément, je m'attends à ce que Travail sécuritaire NB établisse des objectifs stratégiques à long terme, définisse des cibles mesurables pour les indicateurs de rendement clés et, conformément à la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, me présente, en tant que ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, un plan annuel décrivant la façon dont la Commission compte s'acquitter du mandat ci-joint. Vous devrez me soumettre, comme l'exige la loi, un rapport annuel faisant état des résultats des activités de l'exercice financier 2019. Ce rapport devra être déposé auprès du greffier de l'Assemblée législative.

Comme nous en avons discuté lors de notre réunion cet été, le premier ministre, mes collègues au Conseil exécutif et moi sommes déterminés à assurer de bonnes pratiques de gouvernance pour les sociétés de la Couronne. Nous voulons aussi nous assurer que vos collègues et vous au conseil de Travail sécuritaire NB avez les outils et les ensembles de compétences nécessaires pour superviser cette organisation principale. Je sais aussi que je peux compter sur votre travail acharné et votre dévouement pour vous acquitter des fonctions et des responsabilités de votre conseil. J'attends avec impatience vos conseils et vos recommandations et je me réjouis à l'idée de collaborer avec vous pour atteindre des résultats qui favoriseront l'essor du Nouveau-Brunswick. Je vous remercie sincèrement d'assumer ce rôle et je vous suis reconnaissant de votre dévouement et de vos efforts.

Veuillez agréer mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Trevor A. Holder

c. c. L'honorable Blaine Higgs, premier ministre

Annexe A – Mandat 2020

Au cours de l'exercice financier 2020, Travail sécuritaire NB doit livrer ce qui suit :

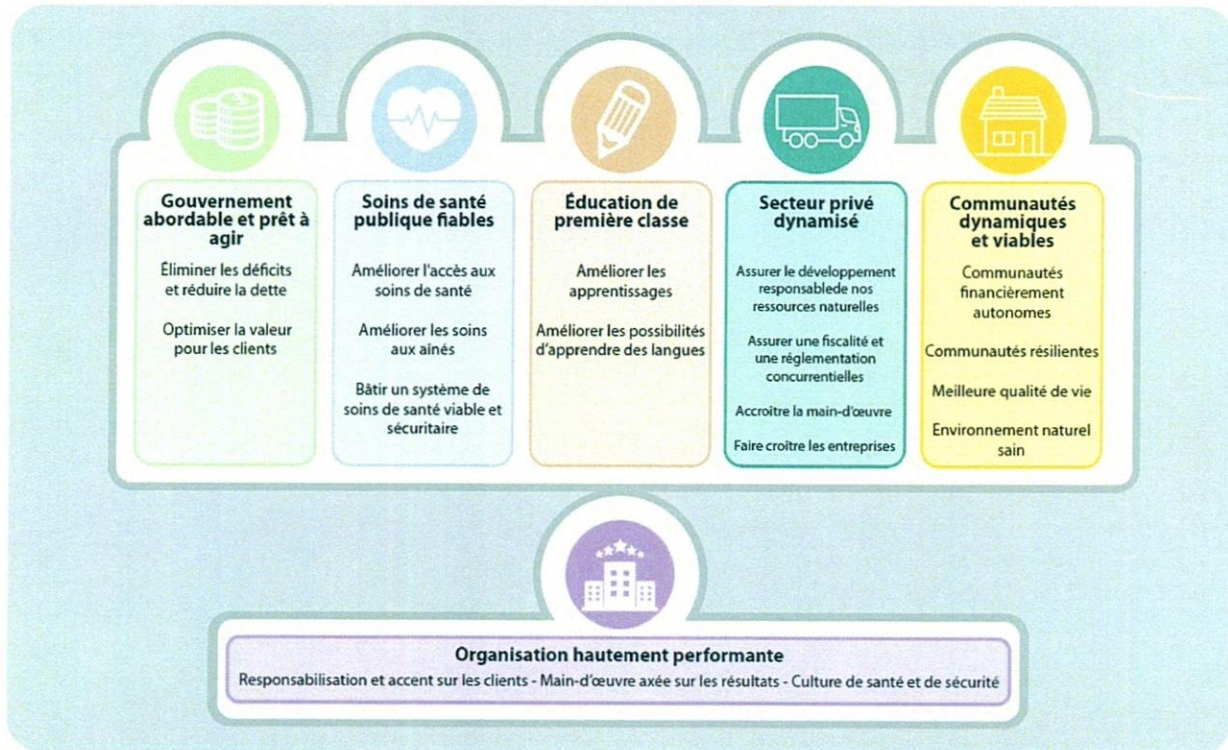
1. Fournir des mises à jour semestrielles au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail sur la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail et des recommandations de la vérificatrice générale, phase I, « Gouvernance » et phase II, « Gestion des réclamations des travailleurs blessés »;
2. Afin d'appuyer les efforts que ce gouvernement consacre à la bonne gouvernance de tous les organismes, conseils et commissions, Travail sécuritaire NB veillera particulièrement à ce que toutes les recommandations de la phase I du rapport de la vérificatrice générale portant sur la gouvernance de Travail sécuritaire NB (2018) soient pleinement mises en œuvre, dont y compris, sans toutefois s'y limiter, les suivantes :
 - a. *Recommandation 2.131 : Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaborent, documentent et mettent en œuvre conjointement une stratégie de relève pour assurer :*
 - i. *le recrutement dans un délai raisonnable pour tous les postes du conseil, y compris ceux de président et de vice-président;*
 - ii. *un échelonnement efficace des mandats des membres du conseil.*
 - b. *Recommandation 2.137 : Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB actualise régulièrement la grille de compétence du conseil et s'en serve pour, à tout le moins :*
 - i. *évaluer les besoins en perfectionnement des membres du conseil;*
 - ii. *recenser les occasions de perfectionnement pour les membres du conseil;*
 - iii. *recruter de nouveaux membres du conseil pour répondre aux besoins en matière de compétences et d'habiletés.*
3. Reconnaissant que toutes les blessures au travail peuvent être évitées et que le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie pleinement l'objectif ambitieux de Travail sécuritaire NB de veiller à ce qu'aucun travailleur ne subisse de préjudice dans cette province, Travail sécuritaire NB proposera des modifications législatives ou réglementaires essentielles pour s'assurer que les lieux de travail au Nouveau-Brunswick sont sains et sécuritaires. Ces modifications visent entre autres, à améliorer la sécurité des travailleurs relativement aux compétences et responsabilités des superviseurs en milieu de travail, aux navires de pêche commerciale, à l'exploitation forestière et sylvicole, à la construction et à l'hygiène au travail et au projet « Surveillance des normes dans la réglementation ».

4. Les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick comptent sur un régime d'indemnisation des accidents au travail qui offre une gamme optimale de prestations au coût le plus bas possible et y ont droit. Vous devez évaluer les pratiques exemplaires d'autres régimes d'indemnisation des accidents au travail au Canada et proposer les modifications législatives ou réglementaires indispensables à l'établissement d'un régime équilibré et efficace pour les travailleurs, les employeurs et les autres intervenants clés au Nouveau-Brunswick.
5. Intégrer les principes d'une organisation hautement performante comme le décrit le schéma des priorités du GNB dans le système de gestion interne de Travail sécuritaire NB.
6. Collaborer avec le Conseil du Trésor et les sous-ministres au besoin afin de renforcer la culture de santé et de sécurité au sein du secteur public provincial.
7. Veuillez vous assurer de me soumettre votre rapport annuel pour 2020 au plus tard le 15 décembre 2019 aux fins d'approbation et de signature. Vous devrez le publier sur votre site Web au plus tard le 15 mars 2020.
8. Veuillez vous assurer que le rapport annuel de Travail sécuritaire NB 2019 me soit soumis au plus tard le 1er juin 2020. Je le déposerai devant l'Assemblée législative.

Annexe B – Schéma des priorités du GNB 2019-2021

LIVRER POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Schéma des priorités GNB 2019 – 2021



VALEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE NOUVEAU
BRUNSWICK: compétence, impartialité, intégrité,
respect, service

New Brunswick
Nouveau Brunswick

MISSION SW LA FONCTION PUBLIQUE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK: Améliorer la vie des Néo-
Brunswickois au quotidien!